

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le douzième (12^e) jour de décembre 2023, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Isabelle Clément, Monsieur Michel Tremblay, Monsieur Yvan Bordeleau

Absentes : Madame Véronique Doucet, Madame Diane Jacob, Madame Helene Gilbert, conseillères.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-12-231

Proposé par : Mme Isabelle Clément
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023
- 04 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2023
- 05 Adoption des états financiers au 30 novembre 2023
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Approbation du budget 2024 de l'OMH de Mékinac
- 08 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
- 09 Adhésion 2024 COMBEQ et à l'ADMQ
- 10 Approbation du budget de la Régie des incendies du Centre de Mékinac
- 11 Approbation d'un règlement d'emprunt de la Régie des incendies du Centre de Mékinac
- 12 Approbation des quotes-parts à payer à la MRC de Mékinac pour 2024
- 13 Équilibrage du rôle d'évaluation 2025-2026-2027
- 14 Demande de branchement aux services municipaux 300 -310 rue Trépanier
- 15 Adoption du règlement final, règlement de zonage n°203-2023-01 modifiant le règlement de zonage n°203-2011
- 16 Reprise de la rue Trépanier
- 17 Projet de construction de multilogement sur la route Berthiaume
- 18 Autorisation, course sur le chemin du tour du lac à l'occasion du Shawi- Beach
- 19 Appui à la résolution n°2023-11-328 adoptée par le conseil municipal de Lac-aux-Sables, seuil de taxation TPS et TVQ
- 20 Campagne de souscription – Lac en Coeur
- 21 Affaires diverses :
 - .1 abandon d'un projet – déplacement d'un poteau dans le secteur de la rue Crête
 - .2 Moisson Mauricie
- 22 Questions :
- 23 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023

2023-12-232

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2023

2023-12-233

Proposé par : M. Michel Tremblay
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 novembre 2023 pour un montant de 413 571.01\$. D'approuver les paiements faits par Accès D en novembre pour un montant de 4 671.02 \$. D'approuver les salaires nets versés en novembre pour un montant de 18 712.58 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des états financiers au 30 novembre 2023

2023-12-234

Proposé par : M. Michel Tremblay
D'adopter les états financiers au 30 novembre 2023. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 30 novembre 2023 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

06 Correspondance (résolutions)

07 Approbation du budget 2024 de l'OMH de Mékinac

2023-12-235

Proposé par : M. Michel Tremblay
QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville accepte le budget 2024 de l'OMH de Mékinac. Que la Municipalité de Hérouxville accepte de payer sa contribution au déficit, soit un montant de 2 466 \$. QUE cette approbation est conditionnelle à l'approbation de ce budget par la Société d'habitation du Québec.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

08 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024

2023-12-236

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2024**. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19 h 30 :

- 9 janvier
- 13 février
- 12 mars
- 9 avril
- 14 mai
- 11 juin
- 9 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 8 octobre
- 12 novembre
- 10 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE ces séances auront lieu à la salle municipale sise au 1060, rue Saint-Pierre à Hérouxville !

QUE la présente résolution abroge et remplace toute disposition d'un règlement inconciliable.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Adhésion 2024 COMBEQ et à l'ADMQ

2023-12-237

Proposé par : M. Michel Tremblay
D'autoriser le paiement de la cotisation 2024 de Madame Sabrina Charland, inspectrice en bâtiment et environnement et directrice générale adjointe à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec ainsi que la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour Madame Sabrina Charland, et Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Approbation du budget de la Régie des incendies du Centre de Mékinac

2023-12-238

Proposé par : M. Michel Tremblay
D'accepter le budget de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2024 au montant de 923 407 \$. La quote-part à payer pour Hérouxville est de 128 126 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Approbation d'un règlement d'emprunt de la Régie des incendies du Centre de Mékinac

2023-12-239

Proposé par : M. Michel Tremblay
et il est résolu d'approuver un règlement d'emprunt de la Régie des incendies du Centre-Mékinac d'une somme de 78 500 \$ pour l'achat d'équipement pour la lutte contre les incendies. Le terme de l'emprunt sera de 5 ans.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

12 Approbation des quotes-parts à payer à la MRC de Mékinac pour 2024

2023-12-240

Proposé par : M. Michel Tremblay
Et il est résolu d'accepter de payer les différentes quotes-parts à la MRC de Mékinac et à Énercycle pour l'année 2024. Le coût est

respectivement de 64 450 \$ et de 165 445 \$, payable en trois versements.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Équilibrage du rôle d'évaluation 2025-2026-2027

2023-12-241

CONSIDÉRANT la lettre déposée en date du 17 octobre 2023 par la compagnie Servitech, évaluateurs agréés dont l'objet est l'examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibrage est facultative;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs inscrites au rôle d'évaluation s'écartent de façon importante des prix de vente et font ressortir un certain déséquilibre;

CONSIDÉRANT toutes les explications fournies et la recommandation contenue dans cette lettre satisfont le conseil municipal;

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Hérouxville accepte la recommandation de la compagnie Servitech, évaluateurs agréés qui est l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027.

QUE le coût de ce contrat est de 19 504 \$!

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

14 Demande de branchement aux services municipaux 300 -310 rue Trépanier

2023-12-242

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour les propriétés suivantes : 300 à 310 rue Trépanier. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

15 Adoption du règlement final, règlement de zonage n°203-2023-01 modifiant le règlement de zonage n°203-2011

2023-12-243

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement et en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme ont été adoptés en 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de service de garde a été déposé et que ce projet répond à un besoin réel dans la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption a suivi le processus légal complet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

D'adopter le règlement final n°203-2023-01 modifiant le règlement de zonage n°203-2011.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

16 Reprise de la rue Trépanier

2023-12-244

CONSIDÉRANT QUE le promoteur « Gestion Jocelyn Trépanier » veut céder une partie de la rue Trépanier, numéro de lot 6 590 733 à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville accepte d'acquérir cette rue pour la somme de 1 \$;

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil mandate les notaires de l'étude Cloutier, Samson, Francoeur de Saint-Tite pour la préparation des documents relatifs aux présentes.

QUE ce conseil autorise Monsieur Bernard Thompson, maire et Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat notarié à intervenir entre les parties.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

17 Projet de construction de multilogement sur la route Berthiaume

À revoir

18 Autorisation, course sur le chemin du tour du lac à l'occasion du Shawi-Beach

2023-12-245

Proposé par : Mme Isabelle Clément

Et résolu d'autoriser l'utilisation du chemin du tour du lac pour la tenue d'une course à pied dans le cadre de l'événement «Shawi-Beach» qui aura lieu en juillet 2024.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

19 Appui à la résolution n°2023-11-328 adoptée par le conseil municipal de Lac-aux-Sables, seuil de taxation TPS et TVQ

2023-12-246

CONSIDÉRANT QUE le coût de la vie augmente de façon significative depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs et travailleurs autonomes doivent percevoir et remettre la TPS et la TVQ, dont le seuil annuel de 30 000 \$ est établi depuis 1991 au fédéral et 1992 pour le provincial;

CONSIDÉRANT toute la tenue de livres que cela représente;

CONSIDÉRANT QUE selon la Banque du Canada, la somme de 30 000 \$ en 1991 représente en 2023, une somme de 57 325 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'actualiser le seuil pour l'établir à 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'appuyer la résolution numéro 2023-11-328 de la Municipalité de Lac-aux-Sables et demander au gouvernement fédéral et provincial, d'augmenter le seuil de taxation à 50 000 \$ pour les petits entrepreneurs relativement à la perception de la taxe sur les produits et services (TPS) ainsi que pour la taxe de vente du Québec (TVQ).

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

20 Campagne de souscription – Lac en Cœur

2023-12-247

Proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu de faire un don de 150 \$ à l'organisme « Les œuvres du lac en cœur » à l'occasion de leur campagne de souscription 2023.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

21 Affaires diverses :

.1 abandon d'un projet – déplacement d'un poteau dans le secteur de la rue Crête

2023-12-248

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'aviser Hydro-Québec de l'abandon du projet de déplacement d'un poteau d'alimentation près du 310, rue Crête, lot 6380351.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

.2 Moisson Mauricie

2023-12-249

Proposé par : Mme Isabelle Clément
Et il est résolu de verser un montant de 156 \$ à Moisson-Mauricie afin de les aider dans la poursuite de leur mission d'aide alimentaire.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

22 Questions :

- .1 Règlement de contrôle intérimaire, éolienne (distance par rapport à une résidence en périmètre urbain vs une résidence en dehors du périmètre urbain)
- .2 Limite de l'emprise d'une route (éolienne)
- .3 Décarbonation
- .4 Lampadaire au LED, danger pour la santé
- .5 Chlore dans l'eau, danger pour la santé
- .6 Pourquoi le projet ne prévoit pas d'éoliennes à Shawinigan
- .7 Bris des routes lors du transport des éoliennes (y aura-t-il des subventions pour compenser)
- .8 Agenda 2030 (DAVOS)
- .9 Projet de véhicule d'urgence
- .10 Projet de l'entreprise privée, offre de 1000 \$/an pendant 4 ans pour réserver l'emplacement (éolienne)

23 Levée de la séance

2023-12-250

Proposé par : Mme Isabelle Clément
QUE la séance soit levée à 20h44.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–